Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_03-DE

VILLE DE MARGUERITTES

République Française
Département du Gard
Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
25

nombre de membres absents excusés représentés :
4

nombre de membres absents non représentés
0

date de la convocation :
28 août 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois septembre à 18 heures, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans la salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS, Maire.

Membres présents : M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC, M. Frédéric COURRENT, Mme Frédérique CONDET, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, M. Bernard CHANTRIER, Mme Audrey RANC, M. Denis CANTIER, Mme Martine REARD, Mme Joëlle HUYNH, Mme Liliane GUIRAUD, Mme Florence LIMONES, M. Eric PEREDES, M. Eric MARC, Mme Laïla ACHKAR, M. Renaud LEROI, M. Yohan MESSABIER, Mme Karine PACHAIRE, M. Georges VIERNE, Mme Corinne CONSTANTY, M. Denis BRUYERE, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Alain SAUD et Mme Margit LORBLANCHET.

Membres absents, excusés et représentés : Mme Diane ARRIAGADA (pouvoir à M. CANTIER), Mme Sophie GOMES (pouvoir à Mme CONDET), Mme Laure DELAMON (pouvoir à M. NICOLAS) et Mme Julie DELVAL (pouvoir à M. VIERNE).

Secrétaire de séance : M. Yohan MESSABIER.

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

N° 2025/09/03 – Réhabilitation et sécurisation de l'Hôtel de Ville – compte-rendu annuel à la collectivité de la SPL Agate pour l'exercice 2024

Rapporteur : M. Frédéric COURRENT

1. Aspects juridiques

VU les lois du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte locales et du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public ;

VU la délibération du Conseil municipal de Marguerittes désignant la SPL Agate en qualité de mandataire en date du 14 juin 2023 ;

VU la convention de mandat entre la SPL Agate et la commune de Marguerittes en date du 12 juillet 2023 ;

2. Eléments de contexte

Par courrier du 28 juin 2025, la Société Publique Locale (SPL) Agate a transmis à la mairie le compte-rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2024 concernant le mandat d'études et de travaux pour la réhabilitation de la mairie.

Ce document doit être soumis à l'approbation du Conseil municipal. Il se présente en résumé comme suit :

PRESENTATION DE L'OPERATION

– rappel du programme et des objectifs de l'opération

Publié le : 17/09/2025 11:39 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_03-DE

Pour faire suite à une première phase de travaux en 2021 visant à l'amélioration thermique et énergétique de l'hôtel de ville, la commune de Marguerittes souhaite aujourd'hui réhabiliter sa mairie en vue de :

1. mettre en sécurité le pôle accueil, repenser l'accueil du public ;
2. mettre aux normes les locaux et revoir l'accessibilité de tous (public, agents, élus) ;
3. moderniser les conditions de travail des agents et des élus.

Le programme proche de 1 400 m² pourra également intégrer un bâtiment mitoyen « local Buisson » aux fins d'extension des locaux actuels.

Pour ce projet, la commune a souhaité s'entourer de partenaires techniques et financiers. Dans cet objectif, la commune a contractualisé avec la SPL Agate sous forme d'une convention de mandat. Le concessionnaire assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux concourant à l'opération prévus à l'issue d'une phase de diagnostic puis de programmation, ainsi que la réalisation des études et de toutes missions nécessaires à leur exécution.

Ce projet sera réalisé en deux phases :

- La plus urgente, réalisée en 2025 : réaménagement de l'accueil et des services d'état civil,
- Dans un second temps : réhabilitation générale du bâtiment comprenant le réaménagement des étages et l'aménagement des combles.

ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION AU 31/12/2024

– les dépenses réalisées

– Les études pré-opérationnelles : **10 095.00 € HT**
(Études de sol, diagnostics bâtimentaire, géomètre…)

– Travaux **0 € HT**

– Honoraires sur travaux **5 896.00 € HT**

– Travaux de VRD **0 € HT**

– Honoraires de la société **11 423.00 € HT**

– Frais divers (frais AAPC, repro, …) : **0 € HT**

L'ensemble des dépenses réalisées au 31/12/2024 s'élèvent à :27 414.00 € HT
dont 22 664.00 € HT en 2024.

POURSUITE DE L'OPERATION

– Dépenses à engager

- Etudes pré-opérationnelles (études de sol, études techniques, …) : 25 905.00 € HT
- Travaux : 2 310 000.00 € HT
- Honoraires sur travaux : 383 054.00 € HT
- Travaux de VRD : 65 000 € HT
- Honoraires de la société restant à percevoir 126 066.00 € HT
- Frais divers : 42 600 € HT

L'ensemble des dépenses prévisionnelles restant à réaliser s'élève à..... 2 952 625.00 € HT
L'ensemble des dépenses prévisionnelles à terminaison s'élève à..... 2 980 039.00 € HT

Publié le : 17/09/2025 11:39 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_03-DE

TRESORERIE

Conformément à l'article 23.4 de la convention de mandat, en 2024, une demande d'avance partielle de 70 000 € HT a été perçue en 2024 sur un montant total estimé à 500 000 € pour l'ensemble de l'opération.

3. Incidence financière

La présentation de ce compte-rendu d'activité n'a pas d'incidence financière.

4. Décision

Après avis de la commission, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix "pour" et 2 voix "contre" (M. BRUYERE et M. GUILLEMIN) :

Article 1 : **approuve** ce compte-rendu annuel à la collectivité au 31/12/2024 concernant la convention de mandat pour la réhabilitation et la sécurisation de l'hôtel de ville à Marguerittes et présenté par la SPL Agate.

5. Annexe

Compte-rendu annuel à la collectivité au 31/12/2024 réhabilitation et sécurisation de la mairie

Pour extrait certifié conforme

Yohan MESSABIER
Secrétaire de séance

Rémi NICOLAS
Maire

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Délai et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Rémi NICOLAS

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Maire de MARGUERITTES

Publié le : 17/09/2025 11:39 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805